



1- Dans la majorité des cas, les arbres sont à moins de 4 m du bord de chaussée (91% des arbres dans le Haut-Rhin, par exemple), et les gestionnaires ne disposent pas des emprises pour planter à 7m ni même à 4m.

2 - Certains arbres sont toutefois à une distance suffisante pour être isolés par une glissière. Ils n'en sont pas moins abattus au prétexte de la sécurité routière, comme ces 350 jeunes érables dans l'Eure (ou les 1234 arbres marnais dont l'abattage a été décidé en 2012).

3 - Les politiques de « traitement des obstacles latéraux », axées sur le concept de « route qui pardonne », ne seront jamais cohérentes. Certains obstacles latéraux, qui font pourtant des victimes graves, sont tolérés sans difficulté (fossés, parois rocheuses, maisons privées ...).

4 - Profils de fossés considérés comme agressifs.

5 - Glissières possibles, mais rigides et donc peu efficaces ; à moins de considérer qu'un investissement public conçu pour durer 100 ans est à mettre au rebut au bout de 20 ou 30 ans, certains alignements resteront encore longtemps à moins de 4 m du bord de chaussée, et non isolés par des glissières.

6 - Impossibilité de mettre des glissières (trop d'accès riverains). Il s'agit d'une allée protégée au titre de la Directive paysagère Alpilles.

7 - Impossibilité de mettre des glissières (arbres trop proches. Il s'agit d'une allée protégée au titre de "Monument historique".

8 - Arbre semblant isolé, en fait, résidu d'un alignement